

Drummondville, le 21 mai 2024

PAR COURRIEL

**Me Louis Fortier**  
**LOUIS FORTIER & ASSOCIÉS INC.**  
1075, rue Rostand, bureau 1  
Sherbrooke (Québec) J1J 4P3

**Objet: Raynald Bélanger c. Michel Fortin et als.**  
N/D : 7885-1

---

Me Fortier,

La présente a pour but de vous informer que je représente désormais Monsieur Raynald Bélanger et que c'est à ce sujet que je vous écris. Je vous ai d'ailleurs notifié un avis de substitution de procureur à cet effet.

Monsieur Bélanger était disposé à vous supporter moralement dans vos démarches concernant une demande d'autorisation d'une action dérivée. Il vous avait clairement avisé qu'il ne voulait pas que son nom apparaisse à quelque endroit que ce soit.

Le 25 avril 2024, vous lui avez transmis une copie d'une procédure judiciaire. À plusieurs reprises, il a tenté de vous contacter, le tout sans succès. Clairement, vous n'avez pas respecté ses demandes. Pire encore, vous ne lui avez pas donné la chance réellement de vous faire part de ses commentaires.

Monsieur Bélanger ne vous a jamais mandaté d'agir ainsi alors qu'il n'a jamais été votre client. Il a appris vos démarches suite à la lecture d'un article publié dans le journal la Tribune.

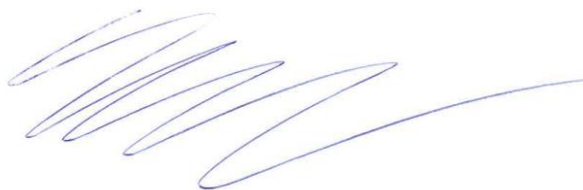
En conséquence, il vous est formellement interdit de communiquer directement ou indirectement avec Monsieur Bélanger qui ne désire pas discuter avec vous.

À défaut par vous de respecter cette consigne provenant directement de Monsieur Bélanger, nous devons prendre les moyens appropriés dans les circonstances.

Comme vous le savez, à titre de nouvel avocat de Monsieur Bélanger, vous devez me remettre l'ensemble des pièces du dossier.

Nous vous prions de recevoir, cher confrère, nos salutations distinguées.

**BERNIER FOURNIER INC.**



**Me Marco Morin**

*Ligne directe : (819) 475-5122, poste 209*  
mmorin@bernierfournier.com

MM/mjg

